

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLICÉFAI – 010574 – EUR 44/060/01 Action complémentaire sur l'AU 216/01 (EUR 4

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE ET DE MAUVAIS TRAITEMENTS / BRUTALITÉS POLICIERES

TURQUIE

Zülküf Karatekin (h), syndicaliste (orthographe rectifiée) Mukadder Dolan (f) Gönül Kalir (f) d'autres sympathisants du *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) à Diyarbakir Abdurrahman Tasci (h), président de la section de Siirt du HADEP Zana Özer (h) Gurbet Yalçın (h)

Londres, le 4 septembre 2001

Deux membres au moins du parti légal pro-kurde *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) sont décédés et des centaines d'autres ont été maltraités ou arrêtés alors qu'ils tentaient de se rendre à l'endroit où devait avoir lieu un défilé organisé à l'occasion de la Journée mondiale de la paix, le 1^{er} septembre 2001.

Selon les autorités, 877 personnes ont été arrêtées dans tout le pays alors qu'elles tentaient de rejoindre l'endroit où devait avoir lieu une manifestation organisée par le HADEP, dans la capitale, Ankara. Ce chiffre est probablement très en deçà de la vérité : la police a procédé à au moins 700 interpellations dans la seule ville d'Ankara ; le nombre de personnes appréhendées était tel qu'il a fallu les placer en détention dans un stade de football.

Le 31 août, 200 personnes se rassemblées devant les locaux de la section de Zeytinburnu du HADEP, à Istanbul, afin de prendre des cars pour Ankara. Des policiers ont tenté de les disperser au moyen de matraques et de gaz lacrymogènes, et certaines d'entre elles se sont réfugiées dans le bâtiment afin de leur échapper. Zeynel Durmus, dix-neuf ans, a perdu la vie après avoir fait une chute du cinquième étage. Yasar Özdurak est également tombé et s'est grièvement blessé. Selon les informations recueillies, la police a interpellé la plupart des membres du groupe.

Le 1^{er} septembre, à Diyarbakir, la police est intervenue pour empêcher la tenue d'une conférence de presse organisée par des responsables du HADEP et consacrée aux arrestations et aux brutalités de la veille. Une personne aurait trouvé la mort et au moins 60 autres auraient été arrêtées, dont des syndicalistes locaux. Cinquante-quatre d'entre elles ont été relâchées dans le courant de la journée, de même que Zülküf Karatekin, qui avait été appréhendé la veille.

Le lendemain, des policiers ont dispersé un groupe de personnes qui s'était rassemblées dans les locaux de la section de Zeytinburnu du HADEP pour assister aux obsèques de Zeynel Durmus. Ils ont interpellé nombre d'entre elles, notamment le directeur de la section istanbuliote du HADEP, Dogan Erbas, ainsi qu'au moins sept autres responsables de ce mouvement.

Des épisodes similaires ont été signalés dans tout le pays. De nombreux sympathisants du HADEP auraient été blessés lorsque la police a utilisé des matraques, du gaz lacrymogène et des canons à eau pour disperser les très nombreuses personnes qui tentaient de rejoindre le défilé, à Ankara. Des manifestants auraient scandé des slogans du Groupe armé d'opposition *Partiya Karkeren Kurdistan* (PKK, Parti des travailleurs du Kurdistan) et lancé des pierres sur des policiers. Dans le sud-est de la Turquie, des responsables de l'application des lois auraient empêché des véhicules de prendre la direction de la capitale.

Le 31 août, à Diyarbakir, les forces de l'ordre auraient interpellé des personnes qui avaient été blessées au cours de la manifestation et qui recevaient des soins à l'hôpital. Ils leur auraient confisqué des rapports d'expertise médicale indiquant qu'elles avaient été frappées.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en allemand ou dans votre propre langue) :

– faites part de votre vive inquiétude à l'idée que la police a fait un usage abusif de la force à l'encontre de membres du *Halkin Demokrasi Partisi* (HADEP, Parti démocratique populaire) qui tentaient de prendre part à une manifestation pacifique ;

– dites-vous préoccupé par la sécurité des personnes arrêtées (notamment celles nommées précédemment), et demandez instamment qu'elles ne soient ni torturées, ni soumises à d'autres formes de mauvais traitements ;

– exhortez les autorités à permettre immédiatement aux personnes gardées à vue de consulter des avocats, d'entrer en contact avec les membres de leur famille et de recevoir les soins médicaux éventuellement requis par leur état de santé ;

– rappelez au gouvernement qu'il est tenu de respecter la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), à laquelle l'État turc est partie, et dont l'article 3 dispose : « *Nul ne peut être soumis à la torture ni à des peines ou traitements inhumains ou dégradants.* »

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Mr Rüstü Kazım Yücelen
İçişleri Bakanı
İçişleri Bakanlığı
06644 Ankara, Turquie

Télégrammes: Interior Minister, Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 418 17 95

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Ministre d'État chargé des Droits humains :

E. Safer Gaydali
Office of the Prime Minister
Basbakanlık
06573 Ankara, Turquie

Fax : + 90 312 417 04 76

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Turquie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 16 OCTOBRE 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI - Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents. Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org